



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 82 Majorité absolue : 42

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021
2. Approbation de la révision du règlement communal de police
3. Comptes 2021
 - 3.1 Compte de résultat
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
4. Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif
5. Désignation de l'organe de révision pour les années 2022-2024
6. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée dite des comptes. Il s'agit enfin de la première assemblée communale depuis 2 ans à pouvoir se dérouler sans restriction, sans devoir décliner son identité à l'entrée et surtout à pouvoir se terminer par une verrée que nous nous ferons un vrai plaisir de partager avec vous. D'ici-là, je vous souhaite des discussions intéressantes et agréables, car nous avons la chance de vivre dans un pays en paix, un pays où les citoyens peuvent se réunir librement, quelle que soit leur opinion politique, pour prendre les décisions démocratiques et nécessaires à la collectivité. Ce n'est malheureusement pas le cas dans beaucoup de régions du monde et, après la pandémie notre continent et notre époque actuelle sont à nouveau confrontés à une période d'incertitude avec les événements qui se passent en Ukraine. Personne ne peut imaginer exactement quelles en seront les conséquences aussi en Suisse dans de nombreux domaines (politique, économique, énergétique et social). Mais votre nombreuse présence ce soir à cette assemblée communale témoigne de la belle vitalité de notre démocratie.

Je voudrais saluer tout particulièrement des nouveaux citoyens suisses qui ont reçu dernièrement le droit de cité communal à Misery-Courtion. Il s'agit de Mme et M. Armanda et Florenc Dorda. Je me réjouis de les accueillir parmi nous et de leur remettre un petit cadeau.

Applaudissements.

Se sont excusés pour cette assemblée : Philippe Stempfel, Radio Fribourg

Je tiens à saluer la presse représentée ce soir par Jean-Michel Wirz des Freiburger Nachrichten.

Je salue également M. Achille Deillon, architecte, qui est présent à cette assemblée pour répondre à d'éventuelles questions très spécifiques dans le cadre du projet de l'école à Courtion dont nous débattons tout à l'heure. A cet égard, je vous proposerai une petite rocade dans le tractanda, j'y viens dans un instant.

C'est par ces quelques mots que je déclare ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 18 du 6 mai 2022, par affichage au pilier public et par tout-ménages. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas.

Concernant le tractanda et en raison de la présence de M. Deillon, je vous propose d'inverser les points 2 et 4 de l'ordre du jour, afin de pouvoir libérer M. Deillon assez vite. Ainsi, sauf objection de votre part, nous traiterons en 2^e position le crédit pour l'agrandissement et la transformation des bâtiments scolaires à Courtion, puis au point 4 la révision du règlement de police. Vous voyez à l'écran derrière moi l'ordre du jour modifié. Y a-t-il des objections à cette modification de l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda avec la modification annoncée.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom, merci.

Je constate que Mme Florbela Brandao Quintal Jorge vient d'arriver, avec un petit peu de retard. Nous avons déjà débuté, mais comme je l'ai fait tout à l'heure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens suisses qui ont obtenu leur droit de cité communal, donc je me réjouis de vous accueillir parmi nous et je vous remets un petit cadeau.

Applaudissements.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Valentin Audergon pour la partie droite de la salle, y compris le banc du fond, et Pierre Magnin pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que la boursière communale et le secrétaire communal présents à ces tables n'ont pas le droit de vote dans notre commune. M. Deillon non plus. Si d'autres personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion, je les prie de se manifester maintenant en levant la main afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas non plus.

Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer le nombre à notre secrétaire.

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

A. Ratzé : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 13 décembre 2021 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 80 oui 0 non 1 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie Olivier Simonet, aidé de notre apprentie Noémi Zizza, pour la rédaction du procès-verbal. »

Une citoyenne de plus rejoint l'assemblée. A. Ratzé indique que dès lors 82 personnes sont présentes.

Point 2 de l'ordre du jour : Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Sabine Haymoz, conseillère communale responsable du dicastère des bâtiments communaux. »

S. Haymoz : « Bonsoir à tous. Alors il s'agit du projet déjà présenté en décembre, avec les modifications qui avaient été demandées. Donc c'est l'assainissement et l'agrandissement des bâtiments scolaires de Courtion, avec l'installation des panneaux solaires photovoltaïques. Le projet consiste à agrandir l'école (bâtiment n° 27, le « nouveau » bâtiment), rénover l'ancien bâtiment (n° 31), de créer un nouvel AES, de changer le chauffage, d'assainir la distribution de chaleur et de recourir le plus possible aux énergies renouvelables. »

S. Haymoz présente le projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Michel Monnet : « Dans le comparatif des coûts d'exploitation du chauffage, avez-vous tenu compte des amortissements ? »

S. Haymoz : « Oui. »

Jacques Berset : « Est-ce que vous avez examiné la possibilité de combiner quelque chose avec la Paroisse ? »

S. Haymoz : « En fait, la Paroisse et la Commune sont deux propriétaires différents. Groupe E ne fait pas de contrat pour la même installation avec deux propriétaires différents. »

J. Berset : « On aurait pu penser avoir une solution globale pour l'ensemble ? »

S. Haymoz : « Non, ce n'est pas possible. Groupe E travaille ou avec la Commune, ou avec la Paroisse, mais on ne peut pas faire un contrat pour les deux. »

J. Berset : « On aurait pu imaginer par exemple, à la place de vendre à Fr. 0.10 le courant au Groupe E, on aurait pu l'utiliser pour la Paroisse et la Commune le vendrait à la Paroisse. »

S. Haymoz : « Non, ce n'est pas possible. En plus le moment où on a de l'électricité à vendre, je ne pense pas que c'est là où la Paroisse va l'utiliser, car c'est l'été. Je ne sais pas

comment l'église est chauffée en été, mais je pense que ce n'est pas énormément. Et quand bien même le Groupe E ne permet pas ce genre de chose. Un client, un propriétaire, un contrat. »

Urs Kaeser : « Le Groupe E fait des contrats. Chez moi j'ai des panneaux. Groupe E se met à disposition, ils posent le compteur, ils peuvent même faire la facturation. »

S. Haymoz : « J'ai eu contact avec le Groupe E, j'ai posé la question, c'est eux qui m'ont donné cette information. »

U. Kaeser : « Moi j'ai trop de surface, je produis pour 15 villas environ, j'emploie pour 2, donc je peux revendre pour les 13 autres, sinon je perds de l'argent. Groupe E pose les compteurs et font les factures, vous pouvez aussi le faire vous-mêmes, mais vous avez toute la paperasse. »

S. Haymoz : « On va se renseigner encore, mais le courant pourrait être vendu que l'été, car l'hiver on n'en produit pas assez déjà pour nous. Un autre élément technique, c'est que nous n'avons pas assez d'intensité pour faire passer plus de courant, on devrait changer plusieurs éléments techniques. »

Achille Deillon : « La production des panneaux en toiture est insuffisante en hiver et il n'y a que 4 mois où finalement nous en avons un peu plus. Ce sont aussi les mois d'été où l'école est en vacances. La production ici n'est pas comme la vôtre où vous pouvez offrir du courant pour 13 villas, ce n'est pas du tout le cas de l'école. Il n'y a que 4 mois où Groupe E récupérera du courant, peut-être pas au prix le plus attractif, mais c'est certainement la solution la plus logique. »

Conrad Aeby : « Merci d'avoir complété le dossier et de donner autant d'informations précises. Quel était le montant initial sur le premier devis ? Je trouve très intéressant de voir cette évolution, mais il me semble que l'investissement a été réduit. »

S. Haymoz : « Non, il n'a pas été réduit, il a été augmenté. Le montant initial était de 4.7 mio. de francs et on passe à 4.9 mio. »

Pierre Magnin : « J'aimerais des précisions sur ce qui est prévu pour le bâtiment existant, les façades, l'aspect général et qu'est-ce qui est prévu dans les combles de l'ancien bâtiment ? Et si ce sont des futures classes, je n'ai pas compris pourquoi on n'a pas prévu d'y faire monter l'ascenseur. »

A. Deillon : « Nous avons eu des premiers contacts avec le Service des biens culturels (SBC), actuellement on est toujours au stade de l'étude de faisabilité, il y aura un projet définitif. Au niveau de l'isolation, la question est encore ouverte ; elle sera extérieure pour des raisons d'économie, mais sous réserve de l'accord du SBC, on devra aller isoler à l'intérieur et désolidariser la poutraison de la charpente des murs. Concernant l'ascenseur, pour l'instant on a l'interdiction de sortir les superstructures au-dessus de la toiture et on doit les introduire à l'intérieur, raison pour laquelle l'ascenseur s'arrête au 2^e niveau. C'est une contrainte que nous devons prendre en compte. Pour l'aménagement des combles, la question s'est posée : est-ce qu'on ne fait rien ou on profite d'y mettre des lucarnes, ainsi l'espace est disponible dans un temps rapide et sans générer des surcoûts de travaux ? Voilà pourquoi l'idée d'aménager directement les combles. »

P. Magnin : « Est-ce que le revêtement plastique sera de toute façon enlevé ? »

A. Deillon : « Oui. »

P. Magnin : « Au nouveau bâtiment, est-ce que le préau couvert de l'école enfantine va disparaître ? »

A. Deillon : « Oui, le préau va en quelque sorte disparaître. L'entrée restera en partie couverte. C'est la chance de ce bâtiment, de pouvoir faire un agrandissement avec une simplicité incroyable. L'escalier et le couloir s'arrêtent juste en face de l'agrandissement, il suffisait d'y mettre ces trois salles de classe. On a même remarqué que dans les espaces de couloir, on pouvait y mettre les vestiaires, on n'avait rien d'autre à faire. On ne pouvait pas trouver plus efficace comme agrandissement en termes d'emplacement. »

André Crausaz : « Une question de la part de la Paroisse. Elle n'a jamais été approchée, mais le bâtiment est en copropriété. Que va-t-il se passer pour le chauffage ? Est-ce qu'il y aura une nouvelle répartition des coûts ou de nouveaux coûts ? Je trouve qu'une petite rencontre aurait pu avoir lieu, parce que là on est mis devant le fait accompli. »

A. Deillon : « Je comprends, mais de toute façon à un moment donné vous auriez eu l'obligation de changer le chauffage, vous ne pouviez plus rester à l'énergie fossile. »

Christian Berset : « Le financement proposé ici est donc avec la variante sondes géothermiques ? »

S. Haymoz : « Oui, en fait tous les chauffages ont à peu près le même prix, sauf pour le chauffage à plaquettes on doit ajouter un montant pour l'agrandissement du local de stockage. »

Ch. Berset : « Où serait l'emplacement de ces sondes ? Parce qu'il y en a quand même une dizaine, et à quelle profondeur ? »

A. Deillon : « Ce serait au plus près du local technique, dans l'espace vert devant les locaux de la paroisse. On en est encore au stade de l'étude de faisabilité, mais avec des prix relativement précis au niveau du devis. Un ingénieur CVS a été contacté pour avoir une approche de comment aller avec le chauffage, mais avec maintenant la stratégie de projet et le devis, des mandats vont devoir être donnés pour répondre aux questions techniques. Ils devront établir les profondeurs, les distances, tous ces éléments-là, mais nous avons vérifié la faisabilité. »

A. Deillon remercie le Conseil communal pour la bonne collaboration. Il souligne que la stratégie de ce projet évite le recours à des solutions provisoires, à des bâtiments de type container pour les salles de classe. L'objectif est de construire d'abord l'agrandissement du bâtiment 27, d'y déplacer l'affectation actuelle du bâtiment 31, puis de rendre ces nouvelles salles aux classes enfantines quand le bâtiment 31 sera prêt à accueillir sa nouvelle affectation. Il ajoute que la Commission cantonale des constructions scolaires n'a pas encore été abordée et que son avis pourrait influencer le projet. L'autre aspect de ce projet par étapes est qu'il ne va pas nécessiter des concours.

Jean-François Gumy : « Est-ce que les coûts ont été calculés avec l'augmentation des prix qu'il y a eue actuellement ou est-ce qu'ils ont été calculés voilà plus d'une année ? On ne veut pas revivre la situation du pont de la Poya ou du contournement de Bulle. »

A. Deillon : « Je m'attendais à la question. On est effectivement aujourd'hui dans une situation très particulière. Dans les coûts fixés avec des réserves, je ne peux pas vous répondre précisément. Ce qu'il faut être sûr, c'est qu'en parlant d'augmentation, c'est dans les coûts de fourniture. Par exemple pour l'acier, tout le monde sait que le prix a pris l'ascenseur ; il y a des répercussions dont on peut tenir compte. Personne ne sait comment va évoluer la situation, il faudrait être un devin pour le dire. A mon avis, les devis n'ont pas à être modifiés. On constate qu'actuellement il y a beaucoup de travail, lors d'appels d'offre on n'en reçoit parfois que trois en retour. Alors il y a des inconnues, oui, quelle sera la situation quand on fera les appels d'offre, mais c'est un devis qui pourra être suivi et voir s'il y a des économies à faire. C'est une base de travail largement suffisante pour aller de l'avant. »

J.-F. Gumy : « Avec un devis à 5 millions de francs, si on parle de 20% d'augmentation et encore 10% d'imprévus, il va falloir arrêter la construction avant d'avoir posé le toit. »

A. Deillon : « Non, vous n'aurez jamais 20%, encore une fois on parle des fournitures. On sait qu'aujourd'hui les prix sont difficiles sur les marchés, mais le principe est qu'au dépôt de l'offre, on fixe le prix et on suit parfois le marché. Les prix qu'on a indiqués, je pense que c'est une base tout à fait juste. »

J.-F. Gumy : « J'aurais encore une question concernant les sondes, pour la profondeur, vous avez des chiffres réels combien ça coûte pour les forages ? »

A. Deillon : « On a eu contact avec un bureau technique qui nous a donné ces prix-là, car on voulait être sûr de ce qu'on avançait. »

J.-F. Gumy : « Oui mais un bureau technique, c'est une entreprise qui fait les travaux ou un ingénieur ? »

A. Deillon : « Un ingénieur. »

J.-F. Gumy : « Alors je ne fais pas confiance. »

A. Ratzé : « Voilà, ça c'est dit. »

Florenc Dorda : « Concernant l'agrandissement du bâtiment, je pense que vous mettez cette extension sur la place de jeux des enfants. Est-ce qu'elle va rester cette place ? »

S. Haymoz : « C'est en effet sur la place de jeux qui est utilisée par l'école enfantine, on va leur refaire une place de jeux. »

A. Deillon : « Oui c'est prévu. On va récupérer les éléments existants, le terrain autour de l'école est relativement grand, il y a beaucoup de places de parc aussi, mais il y a moyen de remettre cette place de jeux. »

A. Ratzé : « S'il n'y a plus d'autres questions, je cède la parole à la Commission financière pour son rapport. »

Rapport de la Commission financière : Vincent Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la Commission financière : la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la Commission financière pour son rapport et nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le crédit pour l'agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C avec installation de panneaux solaires photovoltaïques se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 70 oui 1 non 11 abstentions

Le crédit est accepté par 70 voix.

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien. Ce projet est très important pour notre commune, sa population et surtout sa jeune population pour les années à venir.

Merci à Sabine pour sa présentation. Merci M. Deillon pour votre présence et votre appui, nous pouvons maintenant vous libérer. »

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes 2021

Point 3.1 de l'ordre du jour : Compte de fonctionnement (ou de résultat)

A. Ratzé commente les comptes dont le résumé était publié dans le dernier bulletin communal. Il développe les rubriques qui présentent des différences par rapport au budget et qui méritent des explications. Il passe ensuite à la répartition du bénéfice et à la dette par habitant.

Répartition des bénéfices de l'exercice 2021 :

Bénéfice avant répartition :		982'088.10
Amortissement supplémentaire :	723'000.00	
Provision pour caisse pension de l'Etat :	250'000.00	
Total amortissements supplémentaires et provisions :		<u>973'000.00</u>

Bénéfice après répartition : **9'088.10**

Dette par habitants au 31.12.2021 :

	<u>Dette totale</u>	<u>Habitants</u>	<u>Dette par hab.</u>
Dette totale au 31.12.2021 :	6'693'745.03	2280	2'935.85
Dont la dette du Service des eaux :	<u>762'053.06</u>		

Total de la dette sans le Service des eaux : **5'931'691.97** **2'601.62**

Soit une diminution de Fr. 418.51 par habitant par rapport au 31.12.2020.

Point 3.2 de l'ordre du jour : Compte des investissements

A. Ratzé commente ces comptes.

A. Ratzé : « J'en ai terminé avec la présentation des comptes 2021 et je donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision. »

Rapport de la Commission financière : Thierry Bigler lit le rapport de l'organe de révision (ci-joint).

Position de la Commission financière : la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ces comptes.

A. Ratzé : « Je remercie la Commission financière et j'ouvre maintenant la discussion sur les comptes 2021. »

Albert Brand : « Ça fait pas mal d'années que les comptes se portent bien, pas mal d'années qu'on parle aussi d'impôts assez élevés à Misery-Courtion pour les personnes physiques mais aussi pour les personnes morales comme les entreprises, donc à long terme est-ce qu'on pourrait réduire un peu ces taux, même si je sais qu'il y a pas mal d'investissements qui sont prévus pour les prochaines années ? »

A. Ratzé : « Je prends note de la question. Je rappelle qu'un nouveau système comptable, le fameux MCH2 est utilisé dès cette année 2022, la logique comptable changera radicalement. Je proposerais de ne pas modifier dans l'immédiat les taux des impôts, mais de faire un exercice ou deux avec ce nouveau système de comptabilité, car il n'y aura plus aucun amortissement supplémentaire. Par contre, il y aura un amortissement linéaire, ce qui concerne tous les investissements et donc avec un effet non négligeable sur les finances. »

Marcel Fragnière : « J'ai un peu la même question pour une baisse des impôts, car votre réponse est toujours la même depuis des années, « on prend note ». Si on regarde les autres communes, ici on est plus haut dans les impôts. Ma proposition serait de se mettre pour les impôts au niveau des communes environnantes. »

A. Ratzé : « Je comprends la demande, mais le Conseil communal est conscient de ce sujet. Il faut quand même voir que les charges annuelles ne sont pas négligeables avec les investissements votés et aussi durant les années précédentes. On vient encore d'avoir un nouvel investissement voté ce soir pour l'école, et c'est très bien, mais vous avez vu l'incidence pour les charges à venir. Moi aussi, je ne dis pas non pour les impôts, ce serait un plaisir de proposer une baisse, alors on analysera ce qui est possible. »

Conrad Aeby : « J'ai encore une question sur l'imposition communale. J'ai regardé au niveau du district, Misery-Courtion a le taux le plus important à 0.88. Avec les nombreuses constructions qui se sont faites, la Commune a gagné des nouveaux habitants et donc je pense encaissé plus d'impôts. Est-ce que ces nouveaux habitants rapportent plus d'impôts et on pourrait imaginer de proposer bientôt une baisse des impôts ? »

A. Ratzé : « C'est juste, avec les nouveaux habitants il y a bien sûr des nouveaux contribuables, mais je ne peux pas dire dans le détail l'effet au niveau des impôts. On doit analyser, et on va voir selon l'évolution des budgets ce que la situation permettra de faire.

Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote. Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement (ou de résultat selon la nouvelle terminologie de MCH2) et des investissements 2021, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 71 oui 0 non 4 abstentions

Les comptes 2021 sont approuvés par 71 voix. »

Investissement terminés

A. Ratzé : « Pour conclure ce chapitre financier, nous passons aux investissements qui sont terminés et pour lesquels un décompte final peut vous être présenté.

Il s'agit de l'achat d'un nouveau véhicule pour le Corps des sapeurs-pompiers. La participation communale était budgétée à Fr. 20'000.-, le montant dépensé est de Fr. 17'300.-, solde positif de Fr. 2'700.-

Reconstruction du pont du Chandon sur la route d'Oleyres. Participation communale budgétée à Fr. 180'000.-, montant dépensé de Fr. 138'340.65, solde positif de Fr. 41'659.35.

Changement des compteurs d'eau, montant voté au budget de Fr. 130'000.-, montant effectivement dépensé Fr. 129'902.30, donc petit solde positif de Fr. 97.70.

Changement de chauffage ici pour le Centre communal, budget voté était de Fr. 270'000.-, les travaux ont finalement coûté Fr. 289'570.50, après déduction d'une subvention cantonale de Fr. 18'820.-. Ce dépassement de crédit de Fr. 19'570.50 s'explique principalement par des éléments qui n'avaient pas été prévus dans la planification. Un filtre à particules a été ajouté pour mieux limiter les rejets de poussières fines, même si cet appareil n'était pas obligatoire. De plus, le canal de la cheminée a dû être modifié et il a fallu adapter la régulation de la ventilation des monoblocs pour la halle de gym.

Avez-vous des questions ou remarques sur la clôture de ces investissements ?

Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Au terme de cette présentation des comptes, j'aimerais vivement remercier Sylvie Wider, notre administratrice des finances, pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année. Elle mérite nos applaudissements. »

Applaudissements.

Point 4 de l'ordre du jour: Approbation de la révision du règlement communal de police

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je vais céder la parole à David Bongard. »

D. Bongard : « Bonsoir. Il ne s'agit que d'une révision partielle, donc on ne discute que des points qui ont été changés et qui sont en rouge dans le texte qui a aussi été publié dans le dernier bulletin communal. Le projet de révision a été envoyé au Canton pour préavis et qu'il a fait quelques remarques, surtout cosmétiques, mais qui font que la version du texte présentée ce soir diffère un peu de celle du bulletin communal, j'en parlerai lorsqu'on arrive sur un passage modifié par le Canton. »

D. Bongard passe en revue le règlement révisé et commente les modifications qui sont projetées à l'écran (en annexe).

Julien Sautaux : « Si j'ai bien compris, il s'agit de vous donner la compétence d'instaurer des cases bleues dans la Commune ? »

D. Bongard : « Oui, c'est pour pouvoir poser la signalisation pour le stationnement et donc amender les véhicules qui sont stationnés sans autorisation. »

J. Sautaux : « Mais à Misery il y a une place avec un arrêt de bus. Beaucoup de monde vient se parquer la journée pour prendre le bus. On n'aura plus la possibilité de se parquer là pour prendre le bus ? »

D. Bongard : « Oui, avec le disque bleu. La durée avec le disque est de 3 heures. Par contre, pour les bus, il y a les places Mobility qui sont du côté de l'arrêt de bus. »

J. Sautaux : « Ce sont des places payantes ? Et c'est limité à 2 places. Vous mettez finalement l'impact sur les citoyens qui viennent se parquer ici la journée. »

D. Bongard : « Non, les places Mobility ne sont pas payantes et il n'y en a que deux pour l'instant. Le problème, pourquoi on en est arrivé à cette situation, c'est que le soir et le weekend il y a des véhicules qui sont stationnés ici et qui ne devraient pas y être. Régulièrement des véhicules sont toujours stationnés ici et quand il y a des manifestations et des gens qui viennent utiliser les locaux du Centre communal, il y a des problèmes de parage, il n'y a plus assez de place. Il y a trop de véhicules des personnes qui habitent dans les localités alentours et c'est ce genre de véhicules qui nous posent problème. Et ce n'est pas qu'à Misery. On a le même souci à Courtion autour de l'école. »

J. Sautaux : « Merci, ce serait juste pour voir si c'est possible de prolonger la durée du disque bleu, pour les jours de travail ou quelques heures. »

D. Bongard : « Oui. »

Claire Berset : « Concrètement, si je prends le bus à Misery, car j'habite Cormérod et il y a moins de bus, j'ai à disposition 3 heures. »

D. Bongard : « Oui, ou les places covoiturage ou mobility. »

C. Berset : « Ces places, j'ai pensé que c'était pour les voitures de location. Mais 3 heures c'est très court si on va à Fribourg et en revient. Par exemple avoir une petite tolérance jusqu'à 4 heures, ça me ferait rien de payer la place de parc. Je sais pas si vous arriverez à faire 3 ou 4 fois le tour durant la journée pour mettre des amendes. »

A. Ratzé : « L'idée n'était pas de faire une sorte de *Park and Ride* comme on en connaît dans certains villages proches du Grand Fribourg. On veut éliminer le problème et éviter qu'il y ait toutes ces voitures ou ces fourgons d'entreprise qui occupent les places de stationnement le soir et le weekend, au détriment des utilisateurs du Centre communal. La Place est dévolue à l'utilisation du Centre communal, par exemple les soirs de répétition de la fanfare, ils sont assez nombreux et il n'y a pas assez de place de parc, c'est un problème. Actuellement il y a 2 cases pour prendre le bus. »

Michel Audergon : « Sur certaines places vers les routes cantonales, on voit des panneaux bleus marqués parc avec des étiquettes dessous qui disent maximum 10 ou 15 heures. Pourquoi la Commune ne mettrait pas à disposition ici la même chose pour ceux qui prennent le bus ? »

A. Ratzé : « Pour les raisons que je viens d'expliquer, en faisant ça on ne règle rien du tout. »

Stéphanie Cougil : « Vous parlez de la problématique surtout le soir quand il y a des activités ici, mais à ma connaissance les zones bleues se terminent à 18h00, donc ça ne règle pas la problématique du soir. »

Applaudissements.

D. Bongard : « Alors ce n'est pas une zone bleue, mais seulement avec le disque pour contrôler les heures, mais pas sur le régime de la zone bleue. »

Pierre-Alain Brühlhart : « Juste une remarque. Si on habite Misery et qu'on prend le bus, on ne vient pas avec la voiture, on est d'accord ? On n'a pas besoin d'une place à Misery pour prendre le bus. Si on vient de Cormérod, je veux bien, pour avoir des bus en plus, mais je ne pense pas que c'est ceux qui prennent le bus qui posent problème. »

D. Bongard : « Pas du tout. La fréquence des bus a aussi quand même bien augmenté dans les autres villages, il y en a relativement souvent maintenant et qui relie Courtepin pour le train, donc à mon avis ce n'est pas là le plus gros problème. »

Werner Gafner : « J'habite à côté de l'école à Courmille. Je vois tous les soirs des gens qui parquent leur voiture là sur la place et je n'ai jamais vu une amende sur une voiture. »

D. Bongard : « Justement, car on ne peut pas mettre les amendes actuellement. On devait d'abord réviser le règlement et ensuite poser des panneaux de signalisation. Après, on pourra commencer à mettre des amendes. »

W. Gafner : « Je trouve que c'est quand même dangereux. En plus maintenant il y a les travaux à l'école. Quand on voit les bus scolaires et tous ces véhicules qui circulent, il faudrait trouver une solution avant qu'il y ait un accident. »

D. Bongard : « Que ce soit à Courmille ou ailleurs, on a déjà envoyé des courriers à certains pour des voitures qui stationnent régulièrement, mais pour le moment on ne peut pas encore les amender. »

A. Brand : « On voit clairement que c'est une conséquence de la politique de Fribourg d'avoir le moins possible de voitures. En campagne, on est déshérité par ça. Dans les règlements de construction, on n'a pas le droit de construire tout ce qu'on voudrait comme

places de parc. Je sais qu'on ne peut pas faire grand-chose, mais il faudrait quand même dire une fois à Fribourg qu'on a des problèmes en campagne à cause de ça. »

D. Bongard : « Le problème effectivement vient de là, mais la Commune ne peut pas exiger que les gens construisent plus de places que ce que le Canton demande. »

P. Magnin : « Est-ce que ce système sera applicable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec des contrôles nécessaires ? »

D. Bongard : « Oui. »

Christian Berset : « Est-ce qu'on peut imaginer qu'un macaron soit mis à disposition pour les personnes qui sont obligées de venir avec leur véhicule privé prendre le bus ? »

D. Bongard : « Ce n'est pas l'idée première, mais s'il y a des demandes, ça pourrait être discuté. Mais un rendez-vous à Fribourg peut aussi être pris d'après les horaires des TPF. »

Ch. Berset : « Ce serait pour les personnes qui sont embêtées, pas qu'une fois, avec les horaires des bus. Elles devraient prouver qu'elles ont besoin d'un macaron. »

A. Ratzé : « Je remercie David pour sa présentation et s'il n'y a plus de questions, nous pouvons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la révision partielle du règlement communal de police telle que présentée se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 55 oui 15 non 12 abstentions

La révision partielle du règlement de police est approuvée par 55 voix. Je vous remercie. »

Point 5 de l'ordre du jour: Désignation de l'organe de révision pour les années 2022-2024

A. Ratzé : « L'article 57 de la loi sur les finances communales stipule que le contrôle de la comptabilité et des comptes communaux est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière.

L'assemblée communale du 20 mai 2019 avait mandaté la société Fidusar SA comme organe de révision pour les années comptables 2019 à 2021. Il est donc temps de désigner une fiduciaire pour les trois prochains exercices comptables. La loi indique encore qu'un même organe de révision peut être reconduit dans son mandat, mais pour une durée maximale de six ans consécutifs.

Je cède donc la parole à la Commission financière pour qu'elle nous fasse part de sa proposition. »

Proposition de la Commission financière : V. Genier lit le rapport de la Commission (ci-joint).

Position de la Commission financière : la Commission financière propose à l'assemblée communale de désigner la fiduciaire Fidusar SA comme organe de révision pour les années 2022 à 2024.

A. Ratzé : « Je remercie la Commission financière pour cette proposition à laquelle se rallie le Conseil communal.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette désignation de l'organe de révision ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent de désigner la société Fidusar SA, à Marly, comme organe de révision pour les années 2022 à 2024, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 82 oui 0 non 0 abstention

La société Fidusar SA est désignée à l'unanimité. »

Point 6 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Pour commencer dans ces *Divers*, je voudrais revenir sur le dossier éolien, mais sans en faire tout un historique. Ce sujet donne lieu régulièrement à de nombreux articles de journaux, à des reportages à la radio ou la télévision, sans parler de tout ce qui se trouve sur Internet et également sur les fameux réseaux sociaux. Ce n'est pas le but d'être exhaustif ici et de rappeler chaque élément de ce dossier très complexe, chronophage et énergivore, je ne vous le cache pas, pour le Conseil communal et son administration. Néanmoins, je voudrais reprendre ce sujet là où nous l'avions laissé à l'assemblée de décembre dernier. Nous vous annonçons une séance avec le Conseil d'Etat, celle-ci a eu lieu et nous avons appris la mise sur pied d'un groupe de travail en vue d'une expertise indépendante des sites éoliens potentiels retenus actuellement dans le Plan Directeur cantonal. Le Conseil d'Etat nous a aussi informés de la possibilité de prendre position sur le volet éolien de ce Plan Directeur cantonal dans le cadre de sa révision partielle. Le thème des parcs éoliens dans le Canton de Fribourg est devenu très politique, aussi et surtout au niveau du Grand Conseil avec plusieurs interventions de députés, des questions et des motions. Le Conseil d'Etat a invité les communes concernées par l'un de ces projets de parc éolien à une séance d'information et d'échange sur la procédure de révision du Plan Directeur cantonal et sur les démarches en cours au Grand Conseil. Cette séance a eu lieu le 13 avril dernier. Entre-temps, notre Conseil communal a continué à collaborer avec les communes de Belfaux et Courtepin, car nous ne sommes pas seuls dans cette situation et dans notre vision quant à la façon de traiter ce dossier. D'entente et en synergie avec ces deux communes, nous avons envoyé au Conseil d'Etat à la mi-mars une prise de position très claire sur le Plan Directeur cantonal pour le chapitre éolien. En résumé, nous en demandons sa reconsidération, nous émettons de sérieux doutes sur la méthode et les résultats des études qui ont conduit à choisir le secteur des Collines de La Sonnaz pour ériger des éoliennes et nous exigeons, cas échéant, que des mesures de vent prouvent que celui-ci soit suffisant pour justifier l'implantation d'éoliennes dans notre région.

Permettez-moi aussi de relever quelques autres points. Suite au vote populaire en faveur de la sortie du nucléaire, la Confédération a imposé aux cantons de trouver des solutions pour produire de l'énergie éolienne et le Canton de Fribourg a planifié de par son Plan Directeur des sites potentiels pour en produire. Je dis que c'est bien la Confédération qui a imposé

aux cantons de trouver des solutions. Alors pourquoi le débat sur ces éoliennes ne se concentre-t-il pas au niveau des communes touchées ? Je devrais plutôt dire : pourquoi ne se concentrait-il pas, car enfin il semble se déplacer au niveau cantonal, notamment par l'impulsion d'une majorité des députés. En effet, les communes ne sont pas compétentes pour définir des secteurs potentiels pour des éoliennes. Une fois un secteur retenu dans le Plan Directeur cantonal et sa coordination terminée, la procédure implique un éventuel changement d'affectation du Plan d'aménagement local, le célèbre PAL. En l'état, le Plan Directeur cantonal prévoit davantage de sites potentiels que ceux nécessaires pour couvrir les besoins de production éolienne. Les communes n'ont aucune obligation de prévoir une zone pour les éoliennes dans leur PAL et je rappelle que cette compétence d'adaptation du PAL, jusqu'à présent dans le canton de Fribourg, appartient uniquement aux conseils communaux. Si un promoteur demande une mise en zone sur la base du Plan Directeur cantonal, la commune peut refuser de modifier son PAL. Cette décision pourrait ensuite être contestée jusqu'au Tribunal fédéral. A noter que la commune ou le district ne peut pas prévoir des mesures d'aménagement dans le PAL ou le Plan Directeur régional qui rendent impossible la mise en œuvre du Plan Directeur cantonal.

Pour bien comprendre, car toutes ces étapes de procédure sont complexes, mais aussi importantes, je vous propose ce slide à l'écran. En résumé, un parc éolien ne pourra être implanté que:

- Si le propriétaire du terrain autorise un développeur à conduire les nombreuses analyses détaillées selon les conditions du Plan Directeur cantonal
- Si ces analyses confirment la bonne prédisposition du site pour la réalisation d'un parc efficace et rentable
- Si la commune et sa population adhèrent au projet
- Si la commune procède à la modification du PAL
- Si la mise à l'enquête publique permet au PAL, puis au permis de construire de passer l'étape de la consultation.

Je rappelle aussi que notre Conseil communal a toujours informé ses citoyens, en particulier ceux présents aux assemblées communales, de toutes les démarches en lien avec le thème éolien. Je pense par exemple aux prises de contact de la société Ennova, à la mise à l'enquête d'un mât de mesure ou encore à la visite organisée du parc éolien du Mont-Crosin à laquelle ont participé de nombreux habitants de Misery-Courtion. Leur sentiment paraissait alors plutôt favorable à ce type d'énergie, mais peut-être que le vent a tourné depuis.

Je tiens encore à souligner que, suite à la pré-étude menée par Ennova il y a bientôt dix ans, la Commune de Misery-Courtion n'a plus aucun lien avec cette société et n'a aucun accord en cours avec la société Groupe E Greenwatt SA.

Toute cette affaire autour des projets de parc éolien dans notre Canton a été très médiatisée, des associations et groupements citoyens se sont formés pour défendre leurs intérêts et je sais que la question d'un vote, pour ou contre des éoliennes sur le territoire communal, est au centre de leurs revendications. Le Conseil communal au nom de qui je m'exprime n'est pas opposé à la tenue d'un tel vote, mais il faut savoir exactement de quoi on parle.

S'agissant d'un vote communal, il ne peut être convoqué que sur décision du Conseil communal, puisque ce n'est pas une attribution de l'assemblée communale selon la loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques. Il ne s'agirait que d'un vote consultatif, sans portée juridique, sans effet contraignant pour les raisons que j'ai expliquées avant à propos du Plan Directeur cantonal et du PAL.

Un tel vote, même de principe, devrait être fondé sur quelque chose de concret, sur un projet connu et clairement identifiable, au terme d'un débat apaisé entre arguments des uns et des autres. Au fil des derniers mois, l'émotionnel a pris le dessus sur l'argumentaire. Aujourd'hui sur la table, comme seule référence sur laquelle nous devrions débattre avant

de voter, nous n'avons rien de plus qu'une planification cantonale largement contestée et remise en cause.

Si un vote sur les éoliennes avait eu lieu il y a quelques années, à l'époque de la visite des éoliennes du Jura bernois dont je viens de parler, je peux imaginer que le résultat aurait été positif. Si ce vote s'était fait il y a quelques semaines, sans doute le résultat aurait été fortement négatif vu le contexte général, mais nous n'aurions alors pas eu connaissance de la révision du Plan Directeur cantonal, ni des initiatives lancées par les députés pour revoir cette planification cantonale. Et qu'est-ce qui se passerait si ce vote se déroulait dans quelques mois, quelle sera la situation globale, par exemple en matière de production d'énergie que j'évoquais en début d'assemblée, ceci en relation avec la guerre en Ukraine par exemple ? Je constate aussi que, de façon générale et surtout en Suisse, tout le monde est en faveur des énergies renouvelables à condition qu'elles soient produites sans porter atteinte ni au paysage, ni au voisinage, ni à aucun autre intérêt privé. Ce sont des paramètres qu'il sera très certainement difficile de pouvoir prendre en compte à chaque fois si l'on veut en même temps assurer une couverture énergétique suffisante et maintenir le même niveau de confort que le nôtre aujourd'hui. Mais ce sont, à mon avis, des enjeux et des défis importants à envisager pour notre génération et surtout pour celles qui viendront après nous.

J'ouvre maintenant la discussion.

Jacqueline Jaquenod : « On parle des éoliennes, mais on aimerait une assemblée pour que tous les villageois soient informés de ce qui va se passer exactement quand on va poser ces éoliennes et si on va les poser. Mais dans les discussions au niveau fédéral ou autre, ça change, alors on aimerait vraiment être mis au courant sur ce qui va se passer et aussi avoir une votation. »

A. Ratzé : « C'est exactement ce que le Conseil communal voulait faire, des séances d'informations pour que tout le monde puisse comprendre les points positifs et les points négatifs, avec toutes les parties en présence, les pro éoliennes (SuisseEole, le Service de l'énergie) et ceux qui sont contre. Tout était prévu, on avait même arrêté une date. Suite à l'évolution du dossier au niveau cantonal, je pense là au Plan Directeur cantonal et aux interventions des députés, tout a été mis en stand-by, car pour l'instant on n'a plus rien de concret, on attend justement des éléments. Et après une séance d'informations, comme on l'a toujours communiqué, on a justement l'intention de mettre sur pied ce vote. Mais il faut pouvoir voter sur les tenants et aboutissants, pour que chacun puisse se déterminer. Voilà l'idée du Conseil communal et aussi des communes voisines que sont Belfaux et Courtepin. »

J. Jaquenod : « On peut aussi faire une assemblée, car dans les villages je suis sûr qu'il y a beaucoup de monde qui ne sait pas ce que c'est d'implanter des éoliennes. Donc il faut les informer avec des personnes compétentes. »

A. Ratzé : « Oui, ce serait une séance d'informations. Je le rappelle, c'est l'idée, mais actuellement c'est mis en stand-by vu la situation politique. Beaucoup de choses sont remises en question. Il faut que le Canton statue sur la révision du Plan Directeur cantonal et sur les motions des députés. Ce n'est pas le moment, car pour l'heure il n'y aura personne qui viendra prendre position, car peut-être, c'est une possibilité, avec la révision du Plan Directeur cantonal, les Collines de La Sonnaz sortiront des 7 sites éoliens potentiels. L'idée est de communiquer en toute transparence, en connaissance de cause, avec toutes les parties, mais le calendrier n'est pas dans nos mains. »

Christian Berset : « J'ai une question sur le slide projeté à l'écran. C'est mentionné : si la commune et la population adhèrent au projet. Qu'est-ce que ça veut dire ? On a compris lors de la séance d'informations avec Mme de Weck que les communes n'ont aucun pouvoir. On peut faire un vote consultatif et ça s'arrête là. Si la décision est prise au niveau cantonal, on ne peut rien faire. »

A. Ratzé : « Les communes n'ont aucun pouvoir dans la planification des sites éoliens potentiels. Par contre pour démarrer une telle procédure, elles doivent modifier leur PAL et c'est par ce biais-là qu'elles ont un pouvoir. »

Ch. Berset : « Alors il faut que ce soient sur des terrains communaux ? »

A. Ratzé : « Non, pas nécessairement. Si un propriétaire privé se met d'accord avec un développeur, il devra faire la demande de modification du PAL à la commune. Ce n'est pas systématiquement obligatoire que ça se passe sur un terrain communal. »

M. Fragnière : « Quand tu dis la commune, ça veut dire l'assemblée communale ? »

A. Ratzé : « Non, le Conseil. C'est le Conseil communal qui est compétent pour la modification du PAL. Après, il faut que la population adhère au projet et c'est là qu'un vote devrait être organisé, mais avec, comme je l'ai dit, tous les éléments en présence pour pouvoir se positionner de manière claire et en connaissance de cause. »

Marlise Rigolet : « Si un projet se met en route, comment ça se fait que nous en tant que propriétaire du terrain où une éolienne est prévue, on n'a jamais été informé ? »

A. Ratzé : « C'est le rôle du développeur éventuel de faire ce genre de démarches, ce n'est pas au niveau du Conseil communal. Le Conseil communal est compétent pour le PAL, mais si un privé a un intérêt, c'est le développeur qui fait la démarche. »

M. Rigolet : « Donc si un propriétaire refuse, on ne peut pas nous imposer de poser une éolienne chez nous ? »

A. Ratzé : « Sur le principe, non. Si le propriétaire du terrain n'autorise pas un développeur à faire des analyses, ce ne sera pas possible. »

Corinne Gummy : « Il y a eu une séance d'informations le 11 mai, sauf erreur, et il paraît qu'il n'y avait aucun conseiller communal pour s'informer aussi. On a entendu des éléments très intéressants, du genre qu'il y a des éoliennes au Nord de l'Allemagne et qu'elles produisent environ 8 fois plus d'énergie que chez nous. Chez nous, c'est inutile, ça ne représente presque rien de la production d'énergie renouvelable. Il y aurait des lumières rouges toute la nuit et des flashes dans les yeux, du bruit tout le long. En plus, ça nous gâcherait tout le paysage, il y aurait environ 5'000 camions et surtout ce serait subventionné à 96% par nous, donc par nos propres frais. Et qui est-ce qui gagnerait de l'argent ? C'est uniquement le Groupe E, bien sûr. »

A. Ratzé : « On ne va pas ouvrir un débat technique ce soir. Personnellement, je ne suis pas compétent pour aborder ce genre de discussion. »

J. Berset : « J'ai eu quelques échos de cette fameuse assemblée qui m'ont incité à prendre contact avec le Service de l'Energie et l'Office fédéral de l'énergie. Alors quelques informations, car à mon avis on dérape un peu dans cette discussion, on dit n'importe quoi.

On dit que les éoliennes n'ont pas besoin de produire, car elles sont subventionnées. Alors voilà ce que me répond l'Office fédéral de l'énergie : les éoliennes sont subventionnées par le système RPC, introduit en 2009, pour soutenir la production d'électricité issue des énergies renouvelables. Dans ce système, les nouvelles installations éoliennes reçoivent entre 16 et 23 ct le kWh pour l'électricité injectée dans le réseau. En Suisse à ce jour, il n'y a que 33 installations éoliennes qui bénéficient de cette aide financière. Ces éoliennes ont reçu un total d'environ 6 millions de francs du fonds RPC en 2021. Ce montant est nettement inférieur aux années précédentes, car le fonds RPC ne paie que la différence avec le prix du marché de l'électricité. Les exploitants d'éoliennes ont remboursé 2 millions de francs au fonds RPC au 4^e trimestre 2021 car le prix du courant est plus élevé que la rétribution versée. Quand on prétend que les éoliennes peuvent être construites sans qu'il y ait de vent car elles sont subventionnées, c'est faux ! Le système RPC se termine au 31 décembre 2022, les contributions aux investissements éoliens seront prises sur les consommateurs d'électricité, 1 ct par kWh. Dans cette discussion, il faut garder la tête froide. Il faut voir les mesures de vent, car selon M. Boschung du Service de l'Energie, le Canton examine aussi de faire ces mesures, car actuellement le calcul se fait selon l'Atlas des vents qui est consultable sur Internet. On est pour le moment dans les normes pour des éoliennes. Ce qui est important, c'est d'insister pour avoir un mât de mesure, pour savoir de quoi on parle. J'appelle la population à se renseigner auprès des gens compétents, car toutes les associations locales dépendent d'une seule association centralisée qui paie des avocats, etc. Il faut le savoir, elle a essayé partout. Qui a intérêt, aujourd'hui, quand on a des problèmes d'énergie, avec les problèmes en Ukraine, à saboter l'éolien ? Cherchez quel parti politique veut réintroduire le nucléaire en Suisse, cherchez un peu ! Je demande qu'on arrête de raconter n'importe quoi. En 2050 on pense, d'après la planification, qu'on arrivera à 10% d'énergie produite par l'éolien, si on arrive à construire des éoliennes évidemment. Je vous invite à réfléchir, à avoir l'esprit critique et ne pas se laisser emporter par du populisme. »

Applaudissements.

Pascal Rigolet : « On est un pays de moulins à eau, pas de moulins à vent, ça fait des siècles qu'on a des moulins à eau. »

Applaudissements.

Vincent Sahi : « Je dois contredire mon ancien collègue du Conseil communal. Ce ne sont pas les idiots qui sont contre les éoliennes, on a pas mal d'informations, peut-être plus que certains conseillers. Les informations qu'on a eues par la députée de Weck étaient très claires, ce Plan Directeur était un scandale. On veut faire des éoliennes ici dans la région qui n'est pas prévue pour ça, on va gaspiller une belle forêt, on fout en l'air un hectare de terrain.

J'ai vu des parcs éoliens en Pologne et je sais ce que ça fait comme dégâts. C'étaient des parcs éoliens construits seulement dans l'intérêt des promoteurs et après 5 ou 6 ans, on a constaté que l'emplacement était complètement faux. Jusqu'à aujourd'hui, Groupe E n'a pas pu présenter les résultats des tests qu'ils ont faits sur le site de la Forêt de l'Hôpital ou les Hauts de la Corbaz. En plus, je demande de faire une assemblée pour que les citoyens puissent s'exprimer, car vous vous êtes le Conseil communal de Misery-Courtion et pas toujours demander à l'Etat ou au Groupe E. C'est la seule solution, à mon avis, pour avoir l'avis de vos citoyens et pas toujours vous mettre d'accord avec Courtepin ou les autres communes. On est quand même indépendant. Si un jour on est la région ou une commune du Haut-Lac, d'accord, mais là on est chaque commune. Plus on a de résultat des communes, plus les députés à Fribourg vont prendre une décision. Il ne faut pas attendre

que la bataille se fasse, il faut s'activer avant, car les promoteurs font tous comme ils veulent pour leur poche.

Applaudissements.

A. Ratzé : « Je prends bonne note de votre demande, c'est la volonté de le faire, mais en principe on vote sur un dossier instruit, pas simplement sur « pour » ou « contre » les voitures électriques par exemple. L'idée est de faire ces séances d'informations avec tous les intervenants pour avoir l'entier du problème, vous avez une version avec des éléments, on en a entendu d'autres, mais je crois que pour respecter l'entier de la population et pas une seule frange, il faut avoir tous les éléments en main. Comme j'ai dit, le Conseil communal n'est pas du tout opposé à faire ce vote, mais ayant d'abord tous les éléments. »

Benoît Berset : « On veut mettre en stand-by, car il manque des éléments, mais quels éléments il manque ? Pourquoi on ne peut pas faire ces séances d'informations et laisser la population se prononcer pour que vous, le Conseil communal vous ayez une fois un état de ce que les gens veulent ? On sait qu'il y a des procédures politiques en cours comme vous les avez mentionnées, on peut laisser aller ce travail qui va encore durer longtemps et on peut quand même informer la population et laisser les gens se prononcer, ça aidera à apaiser la situation. Donc qu'est-ce qui manque aujourd'hui, je n'ai pas compris. »

A. Ratzé : « Il manque plusieurs choses. Peut-être qu'on va voter sur rien du tout, que le site de La Sonnaz va disparaître du Plan Directeur. Ensuite on a demandé concrètement des mesures de vent, que l'Etat les organise et les prenne en charge. C'est peut-être la première chose qui ferait que tout d'un coup, tout est abandonné. Donc il faut faire les choses dans l'ordre et ne pas mettre la charrue avant les bœufs. »

André Crausaz : « Je comprends l'inquiétude de la population. Je suis d'accord, il faut attendre toutes les données, c'est vrai, mais beaucoup de citoyens ont déjà bougé, il y a beaucoup de polémique, il faudrait quand même faire quelque chose. Belfaux et Courtepin ont un Conseil général, ils ont eu des informations, nous on est une assemblée communale. Tu parlais du Mt-Crosin, j'y étais aussi allé, mais il n'y a pas de commune mesure entre les éoliennes du Mt-Crosin et les éoliennes futures de la Sonnaz. »

Damien Kurzo : « Vous dites qu'on voterait sur quelque chose qui n'existerait plus. Mais pour l'instant, ce parc éolien est dans le Plan Directeur, donc on pourrait déjà avoir ce vote consultatif. Je sais qu'un mandat sur le Plan Directeur a été déposé en mars, qu'il y a des motions de députés, c'est très bien qu'on aille dans cette direction-là. Je voudrais apporter un appui aussi d'une population assez jeune, on vient de s'installer il y a 3 ans dans la commune, on compte y rester à condition qu'il n'y ait pas de parc éolien. Sinon c'est vente de la maison et c'est au revoir. »

Jérémy Rigolet : « Vous dites que vous avez toujours été transparents avec votre population, mais j'ai appris par un courrier en tant que propriétaire qu'on aurait potentiellement une éolienne sur nous. Donc, à mon avis, en tant que Conseil communal, vous auriez dû le savoir avant nous. On n'a jamais eu non plus de votre part d'informations qu'il allait y avoir un parc éolien dans notre commune. C'est quand même un changement assez radical pour en parler depuis le début, parce que le débat ne date pas d'hier, mais selon mes souvenirs il n'y a pas eu beaucoup d'informations à ce sujet. »

A. Ratzé : « Moi non plus, je ne sais pas où viennent les éoliennes, je ne peux pas vous répondre. Au niveau de la Commune, on a juste un périmètre, une zone éolienne, mais pas

un projet avec une implantation des éoliennes, c'est complètement aléatoire. Ça fera partie, si ça vient un jour, d'un projet de détail, mais aujourd'hui c'est une zone ; je suis incapable de répondre où les éoliennes vont aller. C'est un plan de principe qui n'a aucune valeur, c'est juste pour délimiter la zone. Pour l'autre partie de votre question, je ne suis pas tout à fait d'accord dans le sens que vous n'auriez pas eu d'informations, ça fait plus de 10 ans qu'on en parle à la population. »

J. Rigolet : « Le dernier projet ne date pas d'il y a 10 ans, ça a beaucoup changé. Il y a eu le premier projet d'Ennova, on est d'accord c'était il y a 10 ans, mais ce dernier projet de Greenwatt ne date pas de 10 ans et avec pas les mêmes emplacements non plus. A ce sujet, on n'a jamais entendu de position de votre part non plus. Si vous représentez la population de Misery-Courtion, vous pourriez aussi amener un peu le débat à ce sujet, pour prendre la température de vos citoyens. »

A. Ratzé : « Notre position vous l'avez, je la répète depuis plus de 20 minutes maintenant. C'est réunir toutes les informations afin de voter en âme et conscience. »

J. Rigolet : « Je suis d'accord avec vous, mais attendre le dernier moment ce sera trop tard. Il faudra prendre les devants, c'est un projet conséquent et je trouve que ça ne bouge pas assez. »

A. Ratzé : « Le Conseil communal prend ses responsabilités, il prend la chose au sérieux. Il a demandé une séance au Conseil d'Etat, il a réagi à la révision du Plan Directeur. On fait les choses dans l'ordre, de façon politique. Il ne suffit pas de monter aux barricades et de dire : on ne veut pas de ça chez nous. Ce dossier n'est pas pris à la légère, au contraire ça prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie. On fait ce qu'il faut pour défendre les intérêts de la population et obtenir le maximum d'informations. Demander une séance au Conseil d'Etat, ce n'est pas juste par plaisir de prendre des heures pour aller discuter avec le Conseil d'Etat, c'est aussi pour défendre nos positions. »

Roger Stucky : « Il faut oublier ces éoliennes, ça sert à quoi d'investir de l'argent pour rien, il n'y a pas de vent. Le vice-syndic était présent à la séance à Courtion, il a eu toutes les informations. »

Pascal Baechler : « On dit qu'on n'a pas assez de vent, c'est pour cela que le Conseil communal se bat depuis le début, même dans les études avec Ennova pour que la première chose qui soit faite, c'est d'avoir une mesure de vent fiable. On a demandé au Canton qu'il finance cette mesure. Il faut être conscient que dans ce projet, le Conseil communal n'a jamais été ni pour ni contre. Depuis la catastrophe de Fukushima, on n'a fait que d'étudier, on n'a jamais été plus loin et notre étude aurait été complétée par un mât de mesure. Je ne peux que regretter que ce mât de mesure n'a pas été posé. Actuellement avec Greenwatt on n'a aucun projet en cours. Par rapport au projet Ennova il y a 10 ans, il ne reste qu'une petite partie au nord de Cournillens. Il n'y a pas de terre communale à cet endroit. Je crois qu'on se doit d'étudier sans basculer dans des extrêmes et on votera sereinement. »

J.-F. Gumy : « On se rend compte que de faire attendre comme ça, c'est la meilleure manière de mettre devant le fait accompli. Faut arrêter de faire croire à un vrai conte de fées. Vous faites attendre la population, on n'est pas pour, on n'est pas contre, c'est facile de faire ainsi et un beau jour ce sera : voilà c'est signé, c'est décidé. D'après la séance qu'on a eue à Courtion, il a été dit que c'est la Commune qui a le pouvoir de décider sans consulter la population. Est-ce que c'est vrai ? »

A. Ratzé : « La population a tout à fait le droit de s'opposer. Comme je l'ai dit, le Conseil communal est compétent pour modifier le PAL et tout le monde peut se prononcer lors de la mise à l'enquête. Non, le Conseil communal n'a pas tous les droits. »

J.-F. Gumy : « Je ne comprends pas alors pourquoi une association s'est créée contre ces éoliennes, si actuellement ce n'est qu'un projet. »

A. Ratzé : « Mais moi non plus. »

J.-F. Gumy : « Alors ce que j'ai compris, c'est que du Conseil communal la réponse est toujours « on prendra bonne note », mais ce n'est pas la réponse que les citoyens attendent. Les citoyens qui viennent en assemblée, ils aimeraient une réponse. Des gens ont posé des questions il y a 5 ans, vous avez dit : « on prendra bonne note », mais ça ce n'est pas une réponse. »

A. Ratzé : « C'est une réponse quand on n'a pas tous les éléments pour répondre mieux. Je ne veux pas redire tout ce qui a déjà été dit, où se trouve la procédure au niveau du Canton. On en est là aujourd'hui. Je ne peux pas simplement dire, je prends ça et je le mets à la poubelle. Comme on n'a pas toutes les réponses, je suis obligé de dire qu'on en prend bonne note. Ce souci on le connaît, on le partage aussi, c'est aussi un souci du Conseil communal, mais on doit avoir tous les éléments pour, je crois que c'est la cinquième fois que je le dis, se prononcer en connaissance de cause sinon je pense qu'on ne ferait pas correctement notre travail. »

J.-F. Gumy : « Vous avez dit que le plan pour les éoliennes, c'était un plan d'il y a 10 ans, mais M. Baechler dit que de ce plan-là il ne reste qu'un petit bout, si j'ai bien compris. Qui dit vrai, qui dit faux ? Parce qu'il y a 10 ans lors d'une séance d'informations pour les agriculteurs avec Ennova, l'implantation des éoliennes n'était pas du tout là où elles sont actuellement. Alors il faut arrêter de nous raconter des salades. »

A. Ratzé : « C'est la discussion sur les éoliennes qui dure depuis 10 ans, pas ce projet, la zone n'est pas du tout la même. Pascal Baechler l'a clairement relevé, ce n'est pas la même zone. Les premiers contacts ont eu lieu avec Ennova il y a une dizaine d'années. »

J.-F. Gumy : « C'était une terrible équipe de marioles, entre parenthèses. »

A. Ratzé : « Je te laisse seul juge de tes paroles. »

C. Aeby : « Je comprends que c'est une préoccupation par rapport à tout ce que j'entends. C'est la première fois que je vois un document affiché par le Conseil communal, qui montre encore toutes les étapes à faire. J'ai quand même le sentiment que ce soir on est en train de brasser du vent. Il va se passer beaucoup de choses avant que toutes ces étapes soient passées, une grande partie des gens qui sont ici ce soir ne seront plus là et peut-être que ça ne va jamais se faire. Je trouve que le débat est mal positionné, on a bien du temps pour se préparer. »

A. Ratzé : « En effet. Si tu permets, Jean-François, on prend donc bonne note de ce qui vient d'être dit, ces procédures sont extrêmement longues. »

Philippe Prisse : « Le Plan Directeur existe, on est en coordination réglée sur ce site, donc un promoteur peut venir et toutes ces démarches vont débiter. Vous l'avez dit, vous avez fait une demande pour revoir ce Plan qui, d'après nous, est scandaleux. Pourquoi le garder

en vie, alors qu'on pourrait au moins donner déjà une indication que les habitants sont contre ? Alors faisons ce vote maintenant et pas dans 6 mois, une année ou deux ans. Franchement, qu'est-ce qui nous empêche de pouvoir voter ? Les gens ont un avis et ont envie de donner cet avis. »

A. Ratzé : « C'est vous qui avez envie de donner cet avis. Je crois que je ne vais pas re, re, re et re-répéter ce que j'ai dit. Ce sera protocolé au PV, mais je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai déjà dit. »

Jean-Noël Guex : « Peut-on demander de faire voter les gens ce soir ? »

A. Ratzé : « Non, ce n'est pas prévu au tractanda. »

J.-N. Guex : « Alors à la prochaine assemblée communale ? »

A. Ratzé : « Il y a une base légale à ce sujet. Il faut qu'il y ait au minimum le 10% des citoyens actifs de la commune qui font la demande écrite pour inscrire ce point au tractanda. »

J.-N. Guex : « La demande a été déposée par une pétition signée de 500 personnes, ça fait le 10^e. C'est combien le nombre de citoyens actifs ? »

A. Ratzé : « Il doit y avoir environ 1'200 citoyens actifs, ça veut donc dire 120, mais je voudrais avoir des chiffres exacts pour vous répondre. C'était une pétition qui était signée de 500 personnes. Si vous voulez procéder ainsi, il faut le 10^e des citoyens actifs qui font une demande écrite dans ce but. »

Joëlle Guex : « Je rejoins Pascal quand il dit qu'il faut faire cette mesure de vent. Si on fait cette mesure du vent, est-ce que les promoteurs donnent un ordre de grandeur pour que l'éolienne soit rentable ou non ? Est-ce qu'on a des chiffres à disposition ? Il y a bien des éoliennes construites en Suisse, est-ce qu'on sait si elles sont rentables ou non ? Une fois que la vitesse du vent a été mesurée, est-ce qu'on peut poser une éolienne si le vent est en-dessous d'un certain chiffre ? »

A. Ratzé : « Je ne peux pas vous répondre, il faut se renseigner. Il y a de toute façon des valeurs qui existent, la planification se fait sur une base technique et scientifique, mais je ne peux pas vous donner de chiffres. »

J. Berset : « C'est l'Atlas des vents de MétéoSuisse qui donne ces chiffres. »

P. Baechler : « C'est un des soucis, une des raisons pourquoi ce Plan Directeur a été fortement contesté, c'est que l'Atlas des vents en Suisse a été modifié 2 ou 3 fois ces 15 à 20 dernières années. C'est pour cela qu'on insiste sur le fait de mesurer une fois le vent. Les technologies ont aussi évolué, pour pouvoir capter des vents faibles on a agrandi les éoliennes. Ce sont les calculs des promoteurs, mais je ne pense pas que, malgré les subventions, un promoteur a intérêt à construire des éoliennes où il n'y a pas assez de vent. »

J. Guex : « Mais s'il n'y a pas assez de vent, il faudrait élever les éoliennes, c'est-à-dire encore plus de nuisances. »

P. Baechler : « C'est ce qui a été fait par ce nouveau projet, suite au Plan Directeur. Le projet d'Ennova qu'on avait étudié, était sur des terrains vides avec des éoliennes plus petites. En 10 ans la technologie a changé, a mis sur le marché des éoliennes plus grandes et les lois sur l'environnement ont aussi évolué, ce qui fait que c'est devenu possible de les installer au-dessus des forêts. »

J. Guex : « C'est justement ce qui fait peur, ces éoliennes sont trop près des habitations pour le site de La Sonnaz. »

V. Sahi : « Pourquoi la commune de Pensier a pu s'exprimer avec un vote, à 98% contre ? »

A. Ratzé : « C'est la commune de La Sonnaz plutôt. Oui, c'est une autre façon de voir les choses. Je ne suis pas convaincu que ce soit la bonne, mais c'est un choix au niveau de leur Conseil communal. Nous, on ne veut pas biaiser le sujet, c'est pourquoi on adopte cette stratégie, comme, je le répète, avec les deux autres communes concernées par ce futur hypothétique parc des Collines de La Sonnaz. »

Carole Reichenbach : « Si l'analyse confirme que c'est favorable pour le vent, si la population vote contre le projet, est-ce que le Conseil communal refusera la modification du PAL ? »

A. Ratzé : « Je ne peux pas répondre, ce sera le débat, je ne vais pas m'engager là maintenant à vous donner une réponse. C'est une décision qui doit être prise par le collège communal. On ne va certainement pas nager à contre-courant de la population. Mais on devra en débattre au sein du Conseil. »

C. Reichenbach : « Donc vous n'irez pas contre l'avis de la population ? »

A. Ratzé : « Ça n'engage que moi, peut-être que ce ne sera plus nous au Conseil communal, mais vous comprendrez bien que je ne vais pas prendre position maintenant au nom du Conseil. »

Ch. Berset : « Vous avez certainement vu les critères qui sont déterminants pour le Plan Directeur, donc une éolienne en principe elle a besoin qu'il y ait du vent. Mais sur les critères totaux, quel est le pourcentage attribué au vent, c'est seulement 10%. »

A. Ratzé : « C'est aussi l'objet de notre prise de position pour la révision du Plan Directeur Cantonal. Je ne vais pas entrer dans le détail de tout notre courrier. »

Ch. Berset : « On parle d'éoliennes, mais le vent comme critère c'est finalement pas grand-chose. »

A. Ratzé : « Oui, c'est tout à fait juste. »

Gianfranco Noris : « Cette prise de position de la Commune sur le Plan Directeur, on peut la voir quelque part ? Ce serait intéressant et signe de transparence. »

A. Ratzé : « On va analyser la demande, pour l'instant on voulait en parler ici. La transparence, autre vaste sujet qu'on ne va pas aborder maintenant.

D'autres sujets ?

Claire Berset : « Dans le bulletin communal il est dit qu'on peut consulter les nouveaux horaires de bus ; est-ce que ça doit être un avis individuel ou on peut transmettre à la Commune ? »

A. Ratzé : « Oui, individuellement, directement sur le site Internet de la consultation. »

C. Berset : « Il y a eu une fois à Belfaux un ramassage des produits chimiques. Est-ce qu'il y en aura un prochain ? »

P. Baechler : « Oui, il y en aura peut-être un prochain prévu à Belfaux, à voir sur le site de la Saidef ou sur celui de Belfaux. Dès qu'on aura l'information, on la mettra sur le site communal. »

Benoît Berset : « On observe que de plus en plus de communes en Suisse s'équipent de défibrillateurs. Est-ce que la question s'est déjà posée pour ici ? »

A. Ratzé : « Oui, c'est en cours, c'est une volonté, on analyse les endroits, le nombre, etc. »

D. Kurzo : « Est-il envisageable ou envisagé d'avoir un passage piétons à la route de Cournillens. Il y a des quartiers de villas de chaque côté de la route, mais aucune possibilité de la traverser en sécurité. Cette demande a déjà été adressée il y a 2 ans environ à la Commune. Je ne pense pas que ce serait une grosse dépense, mais ça éviterait de potentiels drames. »

A. Ratzé : « C'est bien compris, mais ce n'est pas une question d'investissement, c'est une question de loi. A l'intérieur des localités, on ne peut plus marquer de passage piétons. Personnellement, je trouve ça aussi un peu aberrant, mais ça relève des Ponts et Chaussées. »

D. Bongard : « Ce passage, on souhaitait le marquer, mais il n'a pas été autorisé. Le Canton a des normes, il faut tant de mouvement de piétons par jour et les normes étaient pas remplies, donc il nous a refusé de marquer ce passage, mais on le regrette. »

D. Kurzo : « Et ça a été décidé quand ? Si ça a été refusé par le Canton, ça n'a pas été communiqué de cette manière, mais complètement différemment. »

D. Bongard : « C'est lors du projet de la route. Et plus tard on a eu aussi séance sur place pour d'autres points sur la commune, mais le Canton n'a pas changé d'avis. »

R. Stucky : « Le chemin à Cournillens qui mène au ruisseau et qui longe la ferme Kaeser, est-ce possible de le goudronner en partie, car nous les voisins, on déguste beaucoup de poussière quand les véhicules agricoles l'empruntent ? »

A. Ratzé : « On prend note de la demande. On ne peut pas la traiter maintenant en assemblée. »

R. Stucky : « Oui, car Urs Kaeser a des panneaux solaires sur sa ferme, il les a fait nettoyer, moi aussi j'en ai et les ai fait nettoyer, mais ça coûte. Sinon peut-être que la Commune prend à sa charge ? »

M. Audergon : « La route qui descend du terrain de foot de Misery vers Chandon, est-ce que vous pensez remettre un peu en état cette route, parce que c'est impossible d'y passer en voiture ? »

D. Bongard : « Non, car ce chemin a été classé en chemin forestier, il n'est plus qu'à usage forestier. Le changement a été fait avec le chemin vers la STEP, qui est entretenu ; celui vers le terrain de foot n'est pas ou plus trop entretenu, il est juste pour les forestiers. »

A. Ratzé : « Si la parole n'est plus demandée, j'aimerais, avant de conclure cette assemblée, remercier la presse pour sa présence qui prouve l'intérêt de nos journaux régionaux pour les sujets d'actualité dans notre Commune. Je remercie les membres des commissions pour leur disponibilité, l'ensemble du personnel communal pour son dévouement, mes collègues du Conseil pour leur engagement et pour m'avoir supporté durant cette première année à la syndiculture et merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre participation à cette assemblée communale. Je vous donne rendez-vous aux différentes manifestations qui auront lieu dans nos villages au cours des prochains mois et qui font plaisir, car elles sont le signe d'une belle reprise de la vie sociale et associative après deux années entre parenthèses. J'espère en particulier vous retrouver toutes et tous le 31 juillet pour fêter ensemble ce quart de siècle d'existence de notre Commune et également les 4-5 novembre pour les 30 ans de la Corporation forestière.

Et comme annoncé en début de soirée, je vous invite maintenant au verre de l'amitié.

Merci de votre attention. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 23h04.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.